

Marseille, le
Direction Générale
Mission Inspection Contrôle Réclamations
Affaire suivie par : [REDACTED]
Mail : [REDACTED]
Réf : IC-0724-9650-D
PJ : Tableau des mesures administratives définitives

Marseille, le
Le Directeur Général
à

Monsieur le Directeur
EHPAD L'EAU VIVE
1 Place Lénine
Montée du Grec
06340 DRAP

Objet : Contrôle EHPAD « L'Eau Vive » – Notification des mesures définitives au terme de la procédure contradictoire

Votre établissement a fait l'objet d'un contrôle sur pièces à partir du 16 avril 2024. Le rapport d'inspection accompagné du tableau des mesures envisagées vous a été notifié le 21 juin 2024.

Dans le cadre de la phase contradictoire, vos éléments de réponse communiqués par courriel le 11 juillet 2024 ont été analysés par mes services.

Il ressort de l'examen des documents produits que des mesures correctives ont été mises en œuvre afin d'améliorer la prise en charge des résidents. La procédure contradictoire est désormais clôturée.

A ce stade de la procédure, 1 prescription vous est notifiée dans le tableau annexé. Le délai de mise en œuvre de cette décision court à compter de la notification de la présente.

Conformément aux dispositions de l'article R 421-1 du code de justice administrative, cette décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux, dans les deux mois à partir de la réception, devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Le suivi de la mesure administrative sera assuré la Mission Inspection Contrôle Réclamations de l'Agence Régionale de Santé. Je vous demande d'adresser à ce service, à la date d'échéance, le tableau de suivi des mesures administratives, complété par vos soins, sous format Word et PDF et assorti des pièces justificatives. Un contrôle sur site pourra être réalisé afin de vérifier la mise en œuvre effective des mesures correctives.



Je vous rappelle enfin que le rapport d'inspection et les décisions prises font partie des documents administratifs communicables aux tiers au sens des articles L311-1 et L300-2 du code des relations entre le public et l'administration.